



OSLO
BÂTIMENT

x

Docoon.
Digitalisation & Dématérialisation

**ÊTRE CONFORME POUR
LA FACTURATION
ÉLECTRONIQUE
AVEC VOTRE ERP
PROGIB**

SOMMAIRE

RFE : rappel des dates clés

Qui est **Docoon**, la plateforme agréée choisie par Oslo ?

Réception des factures

être conforme d'ici septembre 2026

Émission des factures

être conforme d'ici septembre 2027

Combien ça coûte la facturation électronique chez Oslo ?

Comment **ça marche** et comment y **souscrire** ?



INVOICE



INVOICE

RFE : RAPPEL DES DATES CLÉS

 1er septembre 2026

Recevoir des factures fournisseurs électroniques :

Toutes les entreprises assujetties à la TVA devront pouvoir **recevoir des factures électroniques**, quel que soit leur taille.

Émettre des factures clients électroniques et générer du e-reporting :

- Grandes entreprises
- Entreprises de taille intermédiaire (ETI)

 1er septembre 2027

Émettre des factures clients électroniques et générer du e-reporting :

Les **petites et moyennes entreprises (PME)**, TPE et **micro-entreprises** devront **émettre des factures clients électroniques** via une plateforme agréée à partir de cette date.



Qui est Docoon ?

Docoon est un éditeur spécialisé en dématérialisation, éditeur de la Plateforme Agréée (PA) nativement connectée à Progib.

Concrètement, la PA Docoon permet :

l'envoi et la réception de factures électroniques conformes

la transmission via une plateforme répondant aux exigences légales

la gestion des flux réglementaires (e-invoicing & e-reporting)



x



DOCOON EST NATIVEMENT CONNECTÉ À OSLO BÂTIMENT - PROGIB

Pour y répondre, OSLO a mise en place un partenariat **avec la plateforme Agréée (P.A) Docoon**, permettant l'émission et la réception de factures électroniques conformes à la réglementation. Cette intégration garantit le respect des obligations légales tout en simplifiant vos processus de facturation.



RFE Comment être conforme d'ici septembre 2026 ?

RÉCEPTION DES FACTURES



Ce que vous devez faire :

- ✓ Votre seule obligation est d'avoir signé un mandat avec une Plateforme Agréée (P.A)

Comment cela se passe concrètement chez OSLO ?

A PARTIR DE SEPTEMBRE 2026

Selon le type d'entreprise avec laquelle vous travaillez, la réception des factures se fait de deux façons :

- **Grandes entreprises et ETI :** leurs factures sont envoyées via une **plateforme agréée**.
- **PME, TPE et micro-entreprises :** si elles ne sont pas encore soumises à cette obligation, elles peuvent continuer à vous envoyer leurs factures **par e-mail**, comme aujourd'hui.



Et de votre côté ?

Rien ne change dans vos habitudes :

Vous continuez à **saisir manuellement les factures** dans votre ERP PROGIB ou dans votre outil comptable, comme vous le faites déjà & assurez vous que vos données fournisseurs sont à jour (SIRET, etc.).

DÉTAIL ÉTAPE PAR ÉTAPE

1 - Le fournisseur émet la facture

Il crée sa facture dans son propre ERP et est transmise via sa plateforme agréée

2 - La facture arrive sur votre plateforme (Docoon)

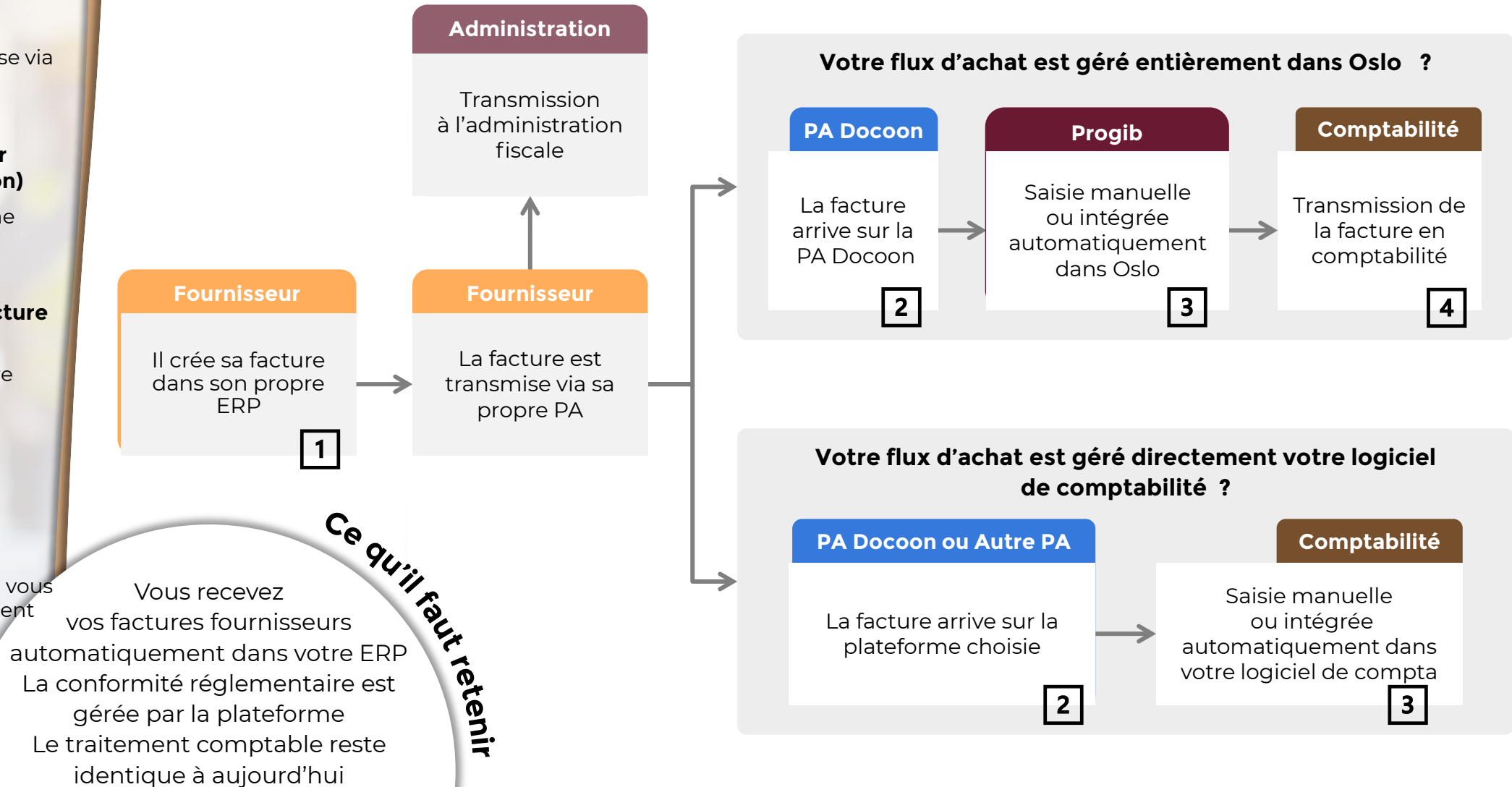
Réception via la plateforme agréée

3 - Intégration de la facture dans Oslo

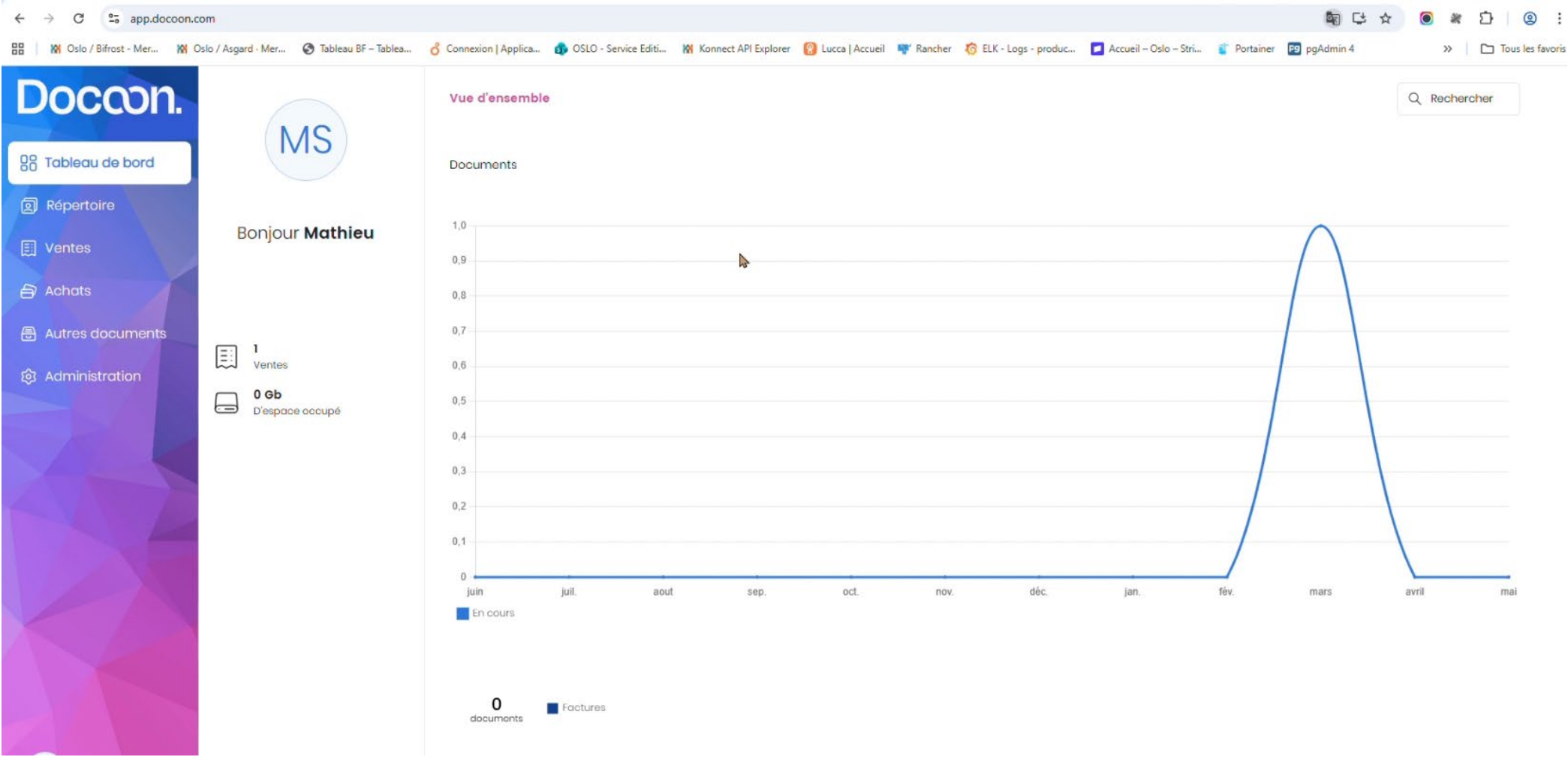
Docoon récupère la facture puis :

- Récupérée via le portail Docoon, puis saisie manuellement dans PROGIB ou autre logiciel de comptabilité
- Dans un second temps, vous pourrez automatiquement l'intégrer dans Progib (phase 2)

RÉCEPTION des factures fournisseurs



CONCRÈTEMENT, À QUOI RESSEMBLE DOCCOON ?



Pour aller plus loin : Profitez de la RFE pour améliorer et automatiser vos flux !

À partir de l'été 2026, nous mettrons à disposition un **connecteur natif entre Dococon et OSLO Bâtiment**. Il vous permettra d'automatiser l'intégration de vos factures d'achat directement dans votre ERP.

CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE :

Disposer d'une **version compatible d'OSLO Bâtiment** avec la réforme de la facturation électronique (RFE)

S'assurer que vos données fournisseurs sont à jour (SIRET, etc.)

Prévoir un **accompagnement** afin d'optimiser l'automatisation et **d'adapter les flux** au plus près de vos processus





Ce que vous devez faire :

- ✓ Avoir signé un mandat avec une plateforme agréée (PA) pour l'émission des factures (éventuellement la même que pour la réception).
- ✓ S'assurer que votre ERP génère des factures dans un format compatible avec la PA choisie.

**RFE –être
conforme d'ici
septembre 2027**

**ÉMISSION
DES FACTURES ET E-
REPORTING**

OSLO
BÂTIMENT

L'accompagnement OSLO :

Les équipes d'OSLO analyseront votre fonctionnement avec vous et vous accompagneront dans l'identification et la gestion de vos cas d'usage.

Comment cela se passe concrètement chez OSLO ?

Vous continuez comme avant... avec quelques évolutions à venir :

À partir de l'été 2026, OSLO mettra à disposition un **connecteur natif** permettant d'envoyer directement vos factures clients vers la plateforme agréée Docoon.

Ce que vous devez anticiper :

- **Vérifier votre version :**
assurez-vous que votre solution est compatible et, si nécessaire, planifiez une mise à jour.
- **Mettre à jour vos données clients :**
des informations fiables et complètes sont essentielles pour garantir le bon envoi des factures.
- **Identifier vos cas d'usage :**
prenez en compte les différentes situations existantes dans votre organisation (types de factures, circuits, spécificités, etc.)

Différence simple E-invoicing vs E-reporting

E-INVOICING

Il s'agit de **l'émission** obligatoire de factures électroniques **structurées** pour les transactions **B2B domestiques** (entre entreprises françaises).

Les factures devront transiter par une **plateforme agréée (PA)**

E-REPORTING

Le e-reporting concerne la **transmission de données de transaction ou de paiement à l'administration fiscale** lorsque l'opération n'entre pas dans le champ du e-invoicing, notamment :

- **ventes B2C (clients particuliers)**
- ventes à l'international (UE ou hors UE)
- **Encaissements magasin**

Dans ce cas, ce sont des données qui sont transmises, et non la facture complète.

E-INVOICING

Envoi de la facture
complète

B2B France

Transit obligatoire
par une P.A

Facture reçue par
le client via une P.A

E-REPORTING

Envoi de **données
de transaction ou de
paiement**

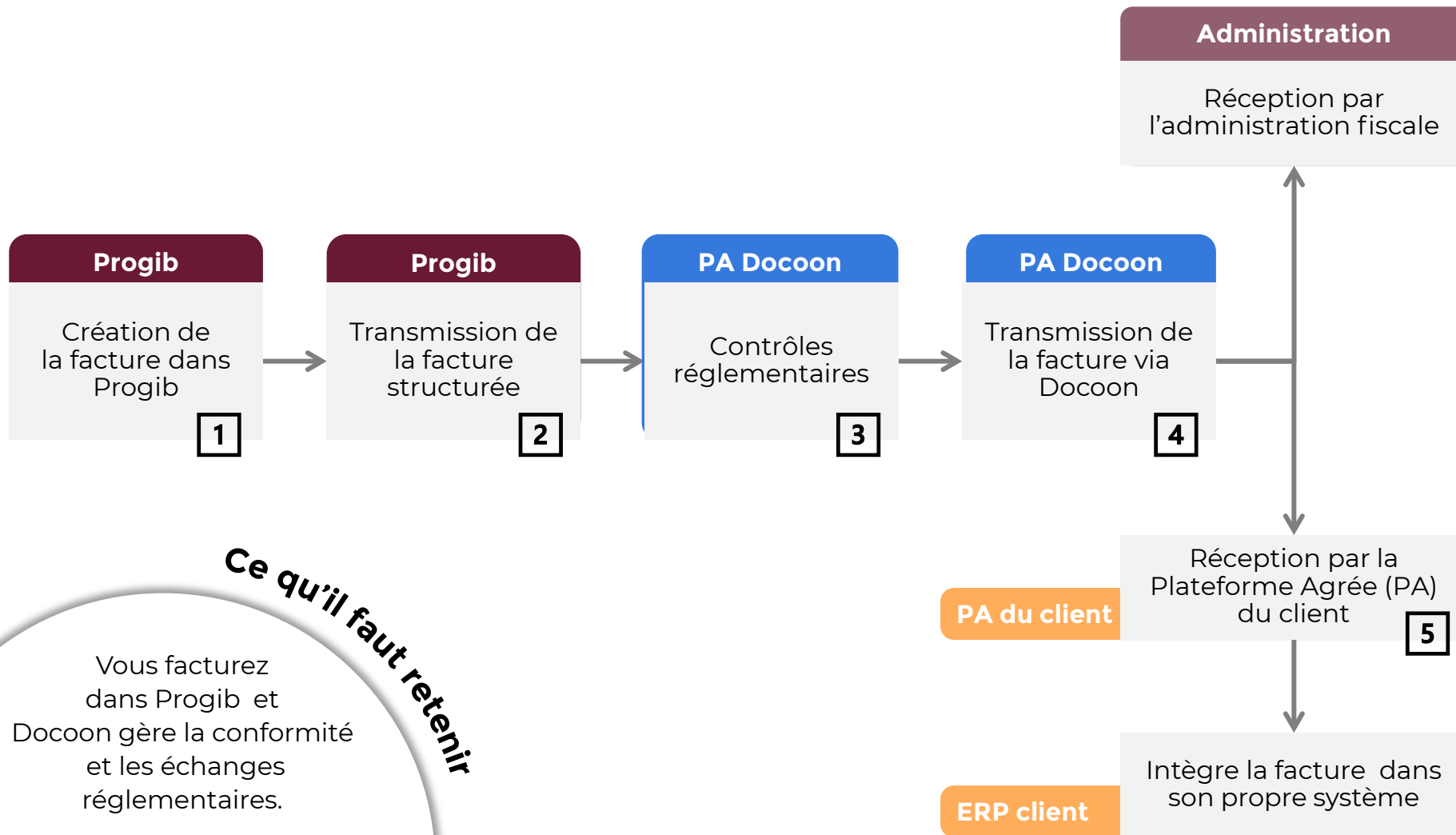
B2C et international

Transmission de
données à
l'administration via
une P.A

Pas de facture
transmise
via une P.A

ÉMISSION d'une facture client

Clients B2B en France



Ce qu'il faut retenir

Vous facturez dans Progib et Dococon gère la conformité et les échanges réglementaires.

DÉTAIL ÉTAPE PAR ÉTAPE

1 - La facture est créée dans Progib

Créez vos factures en tenant compte des obligations de RFE

2 - Transmission automatique à Dococon

Progib envoie la facture (montants, TVA, mentions obligatoires) à Dococon

3 - Contrôle et mise en conformité

Docoon vérifie les données, convertit au format réglementaire (Factur-X, UBL, CII)

4 - Transmission via la plateforme agréée

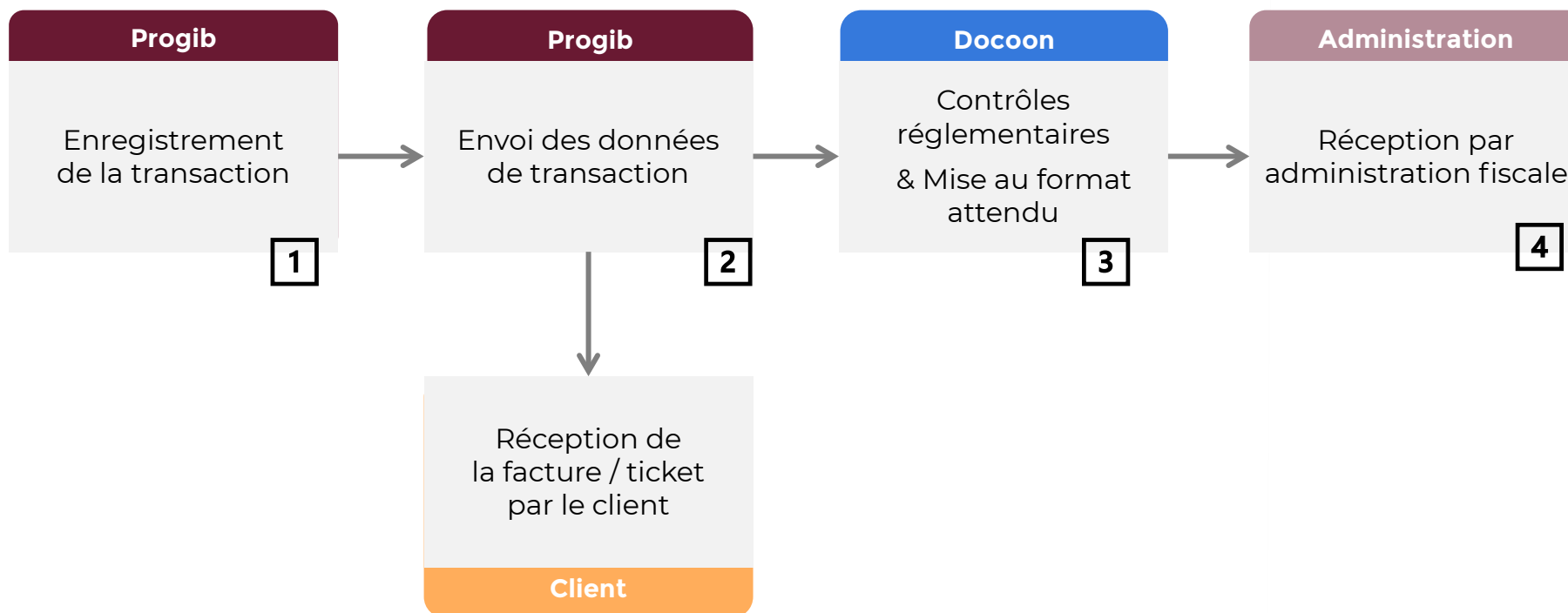
La facture est transmise au client et notifiée à l'administration fiscale

5 - Réception par le client

Le client reçoit la facture via sa plateforme

E-reporting : Transmission des données de transactions ou de paiement

Vente B2C / International / Encaissement



DÉTAIL ÉTAPE PAR ÉTAPE

1 - La transaction est créée dans Progib :

Créez vos transactions (Vente / facture / encaissement) en tenant compte des obligations de RFE

2 - Les données utiles sont transmises à Docoon :

Progib transmet automatiquement à Docoon : montants, TVA, date, type d'opération, mode de paiement mentions obligatoires

3 - Docoon gère la conformité:

Contrôle les données, applique les règles, prépare les informations au bon format

4 - Transmission à l'administration:

Docoon transmet les données puis elles sont ensuite exploitées par l'administration fiscale

COMBIEN COÛTE LA FACTURATION ÉLECTRONIQUE AVEC DOCCOON ?

0,15 centime par
facture reçue par
la P.A

0,15 centime par
facture émise
vers la P.A

E-reporting :
gratuit

**PAS
D'ABONNEMENT
OBLIGATOIRE**

**UNE FACTURATION
A L'USAGE**

**PAS DE MINIMUM
DE FACTURATION**

**COUT UNIQUE A LA
FACTURE**

**POUR LA PHASE 2 (CONNECTEURS) SEULES LES
PRESTATIONS D'ACCOMPAGNEMENT SERONT A
PREVOIR**

COMMENT ÇA MARCHE ET COMMENT Y SOUSCRIRE ?

1. Prenez RDV avec votre interlocuteur dédié pour répondre à l'ensemble de vos interrogations
2. Vous validez le devis proposé pour l'abonnement à la P.A Docoon
3. OSLO génère votre mandat et vous le soumet pour validation pour signature électronique
4. OSLO enregistre votre mandat auprès de Docoon qui le transmet automatiquement à l'administration fiscale et vous inscrit à l'annuaire des entreprises
5. Vous êtes conforme pour l'obligation de réception ! Il ne vous restera plus qu'à « activer » le service en Septembre 2026
6. Courant 2027 : nouvel échange avec votre interlocuteur dédié pour préparer la phase 2 (émission & e-reporting) et identifier l'accompagnement adéquat.

Docoon. Mandat Plateforme Agréée

Identification

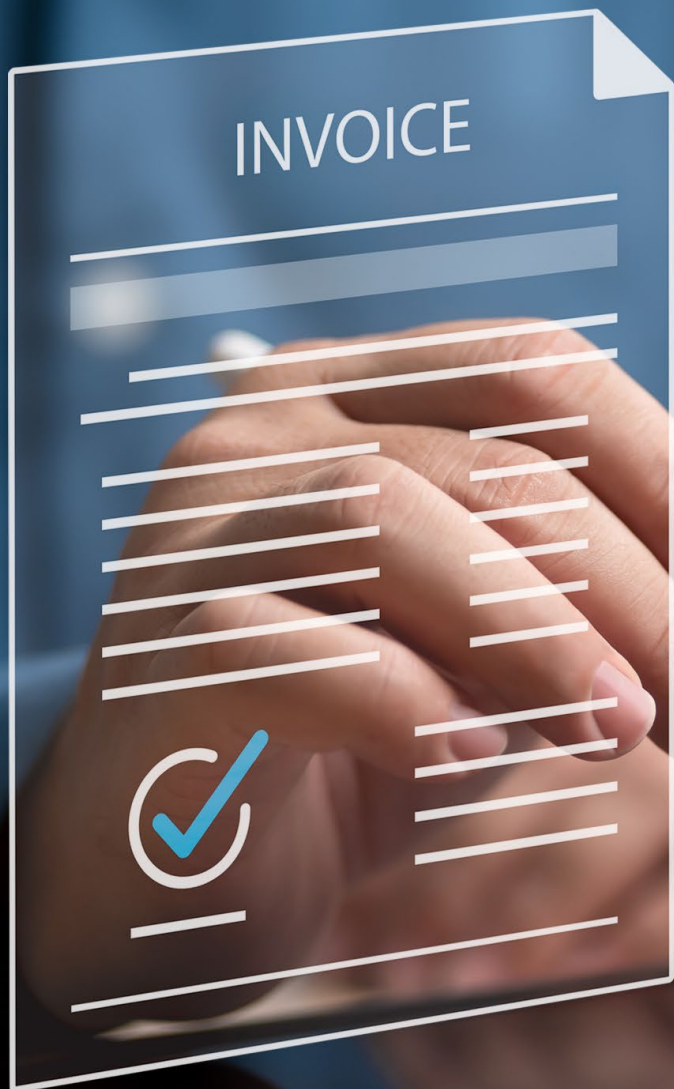
1.	Organisation donnant mandat à une Plateforme Agréée (désignée en 2) :	
	Dénomination Sociale : MyNewCompany	N° de SIREN : 123456789
2.	Plateforme Agréée désignée par l'Organisation (désigné en 1) :	
	Dénomination Sociale : Docoon	N° de SIREN* : 338698384 N° de matricule : 0019
3.	Numéro de mandat :	123456789_338698384_20260427_00015

Mandat en émission

4.	Mandat en émission de factures et de tous documents pour : <ul style="list-style-type: none">Inscrire une ou plusieurs adresses de réception de cycle de vie de documents dans l'annuaire PeppolEmettre les factures au sens de l'article 289 I 2 du Code général des impôtsSigner électroniquement en son nom et pour son compte, les documents transmis. L'organisation restant fiscalement et juridiquement responsable des informations contenues dans les documents	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
5.	Date à partir de laquelle l'Organisation (désigné en 1) souhaite que l'exécution de ce mandat soit effective en émission :	13/05/2026

Mandat en réception

6.	Mandat en réception de facture et de tous documents pour inscrire une ou plusieurs adresses de facturation électroniques de réception de documents et de cycle de vie dans l'annuaire du Portail Public Français et dans l'annuaire Peppol	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
7.	Date à partir de laquelle l'Organisation (désigné en 1) souhaite que l'exécution de ce mandat soit effective en réception :	13/05/2026
8.	Périmètre des adresses électroniques de réception confiée à la Plateforme Agréée désignée en 2 : L'Organisation désignée en 1 donne mandat à la Plateforme Agréée désignée en 2 pour créer toute adresse électronique liée au SIREN ci-contre : <small>Les adresses électroniques seront créées par l'Organisation par les outils mis à disposition par la Plateforme Agréée.</small>	123456789_*
9.	Ancienne Plateforme Agréée en charge de tout ou partie des adresses de réception décrites au 8 :	
	Dénomination Sociale :	N° de SIREN* : N° de matricule* :



OSLO
BÂTIMENT

x Docoon.
Digitalisation & Dématérialisation

**Prenez RDV avec
votre interlocuteur dédié**

Contactez-nous